

Conditions générales d'inscription et d'utilisation de la boutique en ligne BESTSECRET et des magasins BESTSECRET

(Version : 23 septembre 2025)

Préambule

Best Secret GmbH et Best Secret Retail Wien GmbH font partie du groupe BESTSECRET.

Le groupe BESTSECRET comprend les sociétés suivantes : Best Secret Group SE, Best Secret GmbH, Best Secret Logistik GmbH, Best Secret Retail Wien GmbH, Best Secret Poland sp. z o.o., Best Secret Hellas S.M. S.A, Best Secret S.r.l. et Best Secret Bulgaria EOOD.

Best Secret GmbH, dont le siège social est situé à Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne, est la partie contractante formelle du client.

Pour une meilleure lisibilité, Best Secret GmbH et Best Secret Retail Wien GmbH sont désignées individuellement et collectivement ci-dessous par le terme "**BESTSECRET**".

Le groupe BESTSECRET s'est fixé pour objectif d'offrir à ses clients une expérience d'achat unique. Les utilisateurs inscrits ("**membres**") ont ainsi la possibilité de faire des achats dans la boutique en ligne de Best Secret GmbH ("**boutique en ligne**") et, sous certaines conditions, de visiter les magasins physiques de BESTSECRET ("**magasins**").

Pour une meilleure lisibilité du texte, le masculin générique est utilisé pour désigner aussi bien les hommes que les femmes.

A. Dispositions générales

1. Généralités

1. Les présentes conditions générales d'inscription et d'utilisation de la boutique en ligne BESTSECRET et des magasins BESTSECRET ("**conditions d'utilisation**") régissent les relations entre BESTSECRET et les membres.
 - a) Lors de l'utilisation du site Internet de la boutique en ligne BESTSECRET et de tous ses domaines localisés (ci-après dénommé "**site Internet**") ;
 - b) Lors de l'utilisation de l'application BESTSECRET pour appareils mobiles (ci-après "**l'application**") ;
 - c) Lors de la visite des magasins (Premium & Outlet Store, Margaretha-Ley-Ring 23-27, 85609 Aschheim et BESTSECRET Premium & Outlet Store, Ingolstädter Str. 40, 80807 Munich, BESTSECRET Premium Store, Rita-Maiburg-Str. 6a, 60549 Francfort-sur-le-Main, BESTSECRET Premium Store, Marktstraße 6, 2331 Vösendorf, Autriche).

(Al. a) à c) au total dans ce qui suit : "**Services BESTSECRET**".

2. L'acceptation des conditions d'utilisation lors de l'enregistrement sur le site Web ou dans l'application est une condition obligatoire pour l'utilisation des services BESTSECRET. Si vous n'acceptez pas les conditions d'utilisation, il vous est interdit d'utiliser les services BESTSECRET.
3. Dans les relations commerciales avec BESTSECRET, les conditions d'utilisation en vigueur s'appliquent en complément des conditions générales de vente en vigueur pour la vente de marchandises par le biais de la boutique en ligne BESTSECRET ou

des magasins BESTSECRET. La version actuelle de ces deux conditions générales peut être téléchargée et imprimée à l'adresse [BESTSECRET - conditions générales](#).

4. BESTSECRET vous invite à lire les conditions d'utilisation avant d'utiliser les services BESTSECRET. Si vous ne comprenez pas certaines parties des conditions d'utilisation, veuillez contacter BESTSECRET à l'adresse de [contacter le support](#) pour vous les faire expliquer.

2. Protection des données

La protection de votre vie privée est une priorité pour BESTSECRET. Vous trouverez la politique de confidentialité actuelle à l'adresse [BESTSECRET - Politique de Confidentialité](#) où vous pourrez lire exactement lesquelles de vos données sont collectées et comment elles sont traitées.

3. L'adhésion

1. Pour accéder aux services de BESTSECRET, vous devez être membre de BESTSECRET. L'adhésion est gratuite mais elle n'est pas transférable.
2. Pour devenir membre, vous devez d'abord être invité par un membre existant ou par BESTSECRET.
3. Seuls les consommateurs ayant une capacité juridique illimitée peuvent devenir membres.
4. Il n'est possible de s'inscrire en ligne pour un pays de livraison spécifique qu'en fournissant certaines données personnelles (nom, adresse, adresse électronique) et en définissant un mot de passe sécurisé. Les exigences minimales pour le mot de passe sont spécifiées par BESTSECRET lors de l'enregistrement. Si les données fournies lors de l'enregistrement changent par la suite, vous êtes tenu de les modifier sans délai. À la demande de BESTSECRET, vous êtes tenu de prouver que vous remplissez les conditions nécessaires à l'adhésion.
5. Il n'y a pas de droit à l'adhésion. L'adhésion ne se fait que par l'acceptation de la demande d'adhésion par BESTSECRET. BESTSECRET n'est pas tenu d'accepter de nouveaux membres. En particulier, le nombre de membres de BESTSECRET est limité.
6. Chaque membre reçoit un compte BESTSECRET ("**compte**") pour un pays de livraison. Un seul compte par membre et par pays est autorisé. Si vous souhaitez que votre commande soit livrée dans un autre pays à une date ultérieure, vous pouvez créer un compte pour ce pays en utilisant une autre adresse e-mail. Si nécessaire, veuillez contacter notre service clientèle. En créant le compte, vous déclarez que vous n'utiliserez le compte qu'à des fins privées. Si nous constatons qu'un membre possède plus d'un compte par pays, nous nous réservons le droit de supprimer tous les comptes du membre, à l'exception d'un seul. Nous en informerons le membre concerné à l'avance et lui donnerons la possibilité de faire part de ses observations.
7. Une partie essentielle de l'adhésion et des services exclusives BESTSECRET est la réception régulière de nos lettres d'information afin que vous puissiez profiter des avantages exclusifs de l'adhésion. Sont considérées comme lettres d'information au sens des Conditions d'utilisation : (a) des informations actualisées sur les marques, les tendances, les promotions ou les catégories de produits ; (b) des invitations personnalisées d'articles si nous estimons qu'ils peuvent vous intéresser sur la base de vos commandes précédentes et de vos habitudes de recherche ; (c) la réception de bons d'achat et la mise à jour des level de votre adhésion ; et (d) des mises à jour

sur les marques que vous suivez sur nos sites. En tant que membre, vous recevrez automatiquement la newsletter dès votre adhésion en tant que prestation exclusive de BESTSECRET. Toutefois, vous pouvez vous désabonner de l'une ou de toutes les lettres d'information à tout moment en cliquant sur l'élément de menu "Newsletter" dans votre compte ou en utilisant le lien de désabonnement fourni à la fin de chaque lettre d'information. Vous pouvez également modifier la fréquence ou le contenu des lettres d'information à tout moment en cliquant sur l'élément de menu "Newsletter" de votre compte. La lettre d'information peut être envoyée par BESTSECRET ou par Salesforce Inc. De plus amples informations sur la lettre d'information sont également disponibles dans notre politique de confidentialité à l'adresse [BESTSECRET - Politique de Confidentialité](#).

8. L'envoi de déclarations juridiquement pertinentes, telles que des informations sur les nouvelles conditions d'utilisation ou sur votre adhésion, n'est pas soumis aux règles susmentionnées relatives aux bulletins d'information. BESTSECRET peut vous envoyer de telles déclarations à tout moment, même si vous avez annulé votre abonnement à la lettre d'information.
9. En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter les conditions d'utilisation. Les données d'accès à votre compte doivent être tenues secrètes. Si vous soupçonnez que les données d'accès sont utilisées par des tiers sans autorisation, vous êtes tenu d'en informer immédiatement BESTSECRET et de modifier le mot de passe.
10. Si BESTSECRET a connaissance d'indications objectives qu'un membre utilise le site Web et/ou l'application de manière significative ou répétée en violation de la loi ou du contrat, BESTSECRET se réserve le droit de bloquer temporairement le contenu ou les comptes concernés. BESTSECRET contactera le membre concerné par e-mail et l'informera des raisons du blocage temporaire du contenu ou du compte en question et lui donnera la possibilité de faire des commentaires.
11. S'il s'avère qu'un membre utilise effectivement le site Web et / ou l'application de manière significative ou répétée en violation de la loi ou du contrat, BESTSECRET a le droit de bloquer de manière permanente le contenu concerné ou le compte et de les supprimer après une durée raisonnable.
12. S'il s'avère par la suite que les indications objectives étaient en fait incorrectes et qu'il n'y a pas eu d'utilisation du site Web et / ou de l'application en violation de la loi ou du contrat, BESTSECRET doit rendre accessible à nouveau le contenu ou les comptes concernés, à condition qu'ils n'aient pas encore été supprimés.

4. Durée et fin de l'adhésion

1. L'adhésion est valable pour une durée indéterminée.
2. Aussi bien vous que BESTSECRET avez le droit de résilier votre adhésion à tout moment avec effet immédiat sans donner de raisons. Les annulations par le membre peuvent être envoyées au service client à l'adresse de [contacter le support](#). De plus amples informations sont disponibles dans les articles « Comment mettre fin à mon affiliation ? » [pour la Belgique](#)) ou [pour la France](#) ou [pour la Suisse](#).
3. Si vous ne commandez pas de marchandises via votre compte pendant une période d'un an ou plus, BESTSECRET peut, à sa discrétion, supprimer votre compte ou suspendre votre adhésion pendant douze mois. BESTSECRET vous informera par e-mail dans un délai raisonnable avant la suppression et vous donnera la possibilité d'empêcher la désactivation ou la suspension ; la partie A, section 3, point 8 des conditions d'utilisation s'applique en conséquence. En particulier, si vous commandez

des marchandises via votre compte avant la suppression ou la suspension, BESTSECRET peut s'abstenir de la suppression ou de la suspension. En cas de suppression, votre compte et vos données seront supprimés. En cas de suspension, votre accès au compte sera bloqué pendant une période pouvant aller jusqu'à douze (12) mois et vos données seront stockées en toute sécurité et sans accès par des personnes non autorisées pendant cette période. Pendant la période de suspension, vous pouvez décider à tout moment de supprimer votre compte et vos données ou de redevenir un membre actif de BESTSECRET. Si vous vous connectez à votre compte pendant la suspension, vous serez redirigé vers une page d'information. Vous pourrez alors nous faire savoir que vous souhaitez redevenir un membre actif, c'est-à-dire que vous souhaitez commander des marchandises. Si vous souhaitez que vos données soient supprimées pendant la suspension, veuillez en informer notre service client à l'adresse de contacter le Support [pour la France](#) ou [pour la Belgique](#) ou [pour la Suisse](#) puis en sélectionnant « Mon Compte »). De même, après la suppression d'un compte (que ce soit par résiliation ou à votre demande), il est possible d'acquérir une nouvelle adhésion ; la partie A, section 3, des conditions d'utilisation s'applique alors en conséquence.

4. La suppression de votre compte n'a aucun effet sur les commandes déjà passées via le site web et l'application. Les éventuels droits de retrait et de révocation ne sont pas affectés par la suppression. Après la prise d'effet de la résiliation, les factures et les documents contractuels ne peuvent être émis par le service client qu'au cas par cas et si le Compte ou l'ancien Membre est clairement identifié.
5. Si vous vous opposez aux conditions d'utilisation ou à certaines parties de celles-ci, votre adhésion prend fin dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date à laquelle vous avez été informé de la résiliation imminente par notre service client.

5. Diamond Privilege (programme de fidélité)

5.1 Généralités

1. BESTSECRET peut récompenser certains membres particulièrement précieux avec le programme de fidélité « Diamond Privilege ». Diamond Privilege s'adresse aux membres dont le comportement en matière de commande, d'achat et de retour est équilibré et contribue positivement aux objectifs opérationnels et économiques de BESTSECRET. Ces membres accumulent des points grâce à certaines activités. En fonction du nombre de points, ces membres peuvent atteindre certains level, à savoir le level 1, le level 2 ou le level 3. Vous trouverez dans le [Centre d'aide](#), à la rubrique Diamond Club [pour la Belgique](#) ou [pour la France](#) ou [pour la Suisse](#), comment obtenir le level correspondant et quels sont les avantages qui en découlent.
2. Le crédit des points peut prendre jusqu'à six (6) semaines.
3. Tous les points et le level qui en découle sont valables pendant douze (12) mois à partir du moment à laquelle vous l'avez obtenu. Si vous atteignez le nombre de points requis pour un level supérieur au cours de cette période, vous passez automatiquement au level supérieur suivant. Vous conservez également votre nouveau level pendant une période de douze (12) mois à compter de la date à laquelle vous l'avez obtenu.

5.2 Autres dispositions

1. Diamond Privilege ne fait pas partie des obligations contractuelles principales de BESTSECRET, c'est-à-dire la livraison et le transfert de propriété des marchandises commandées, mais plutôt un service volontaire et non obligatoire de BESTSECRET et ne donne lieu à aucun droit de votre part. BESTSECRET se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement des membres du Diamond Privilege après notification préalable, ainsi que de modifier les conditions du Diamond Privilege à tout moment, moyennant un préavis raisonnable, ou de mettre fin au Diamond Privilege. Les avantages déjà acquis dans le cadre du Club VIP sont conservés. Vous pouvez voir si vous participez actuellement au Diamond [dans votre compte membre sur BESTSECRET](#).
2. En particulier en cas de violation fautive des conditions d'utilisation ainsi que de toute forme d'abus, BESTSECRET se réserve le droit de réclamer le remboursement des avantages obtenus, de vous exclure de la participation au Diamond Privilege ou de vous retirer certains avantages du Diamond Privilege et d'entreprendre d'autres actions en justice.

6. Invitation de nouveaux membres

6.1 Généralités

1. BESTSECRET se réserve le droit de vous accorder la possibilité d'inviter de nouveaux membres conformément aux conditions suivantes. BESTSECRET est une boutique en ligne exclusive et fermée, c'est pourquoi la possibilité d'inviter de nouveaux membres peut être limitée à tout moment et à la seule discréTION de BESTSECRET. Vous pouvez connaître si vous disposez actuellement de droits d'invitation et savoir comment inviter de nouveaux membres sur votre compte à l'adresse [BESTSECRET - « Inviter un ami »](#).
2. Les invitations ne peuvent être faites qu'à de nouveaux clients potentiels de BESTSECRET. Il n'est pas possible de faire des invitations pour des membres déjà inscrits (y compris les membres suspendus, voir partie A, section 4, point 3 des conditions d'utilisation) et pour des clients qui ont déjà été rejetés par BESTSECRET.
3. Vous êtes responsable du respect des exigences légales (par exemple, les exigences légales conformément à la partie A, section 6.2 des conditions d'utilisation) en ce qui concerne les invitations de nouveaux membres. Vous devez obtenir au préalable le consentement du membre invité.
4. Une personne est reconnue comme ayant été invitée par vous si elle s'est inscrite chez BESTSECRET en tant que client suite à votre invitation directe en utilisant le lien d'invitation que vous avez fourni ("Membre invité"). Il n'est pas possible d'inviter plusieurs personnes à la fois.
5. Si le membre invité a passé au moins une commande et qu'il a payé et conservé au moins un article, c'est-à-dire que le délai de rétractation légal applicable à la commande et tout délai de retour supplémentaire accordé par BESTSECRET (consultable à las rubriques « Comment retourner un article » [pour la Belgique](#) ou [pour la France](#) ou [pour la Suisse](#) à la fin de l'article du Centre d'aide sur les retours) ont expiré, vous recevez un bon d'achat d'invitation d'une valeur de 20 % pour l'une de vos prochaines commandes. Dans le cadre de promotions spéciales avec des

montants de bons différents (promotions virales), BESTSECRET se réserve le droit d'exiger que le membre invité effectue son premier achat dans une période de 90 jours à compter de la date d'enregistrement comme condition pour l'émission du bon d'achat d'invitation. Le bon d'invitation est crédité sur votre compte à l'issue d'un délai de traitement raisonnable.

6. Les invitations personnelles (auto-invitations) de toute nature sont expressément interdites et peuvent être tracées. En cas de violation de l'article 6.1 n° 6 des conditions d'utilisation, BESTSECRET se réserve le droit de bloquer temporairement tous les comptes liés à une invitation et d'engager d'autres actions en justice, en particulier de bloquer les bons reçus sur la base de l'invitation et/ou d'exiger la restitution des bons déjà échangés.

6.2 Interdiction du spamming avec des liens d'invitation

La diffusion non sollicitée de liens d'invitation, appelée spamming, en général et en particulier sur les plateformes dites de deal, les réseaux sociaux ou similaires, la diffusion de liens d'invitation d'une manière qui porte atteinte à la réputation de BESTSECRET et l'envoi d'invitations à des personnes qui ne souhaitent pas être invitées à BESTSECRET sont expressément interdits. A titre de précision, sans l'accord préalable de BESTSECRET, le partage de liens d'invitation est interdit dans les réseaux sociaux sur (i) les profils commerciaux, (ii) les profils privés qui semblent avoir pour objectif de partager des liens d'invitation, et (iii) les profils privés avec des paramètres de profil qui rendent tout le contenu généralement visible au public. Les profils privés dont les paramètres de profil n'autorisent la visualisation du contenu que par des amis et des contacts personnellement connus peuvent également partager des liens d'invitation avec des amis et des contacts personnellement connus par l'intermédiaire de réseaux sociaux, conformément à la présente section 6.2. Le partage de liens d'invitation dans votre environnement personnel est également expressément autorisé. Indépendamment de la partie A, section 5.2 n° 2 des conditions d'utilisation, en cas de violation de la présente section 6.2, BESTSECRET se réserve le droit de bloquer tous les comptes concernés conformément à la partie A, section 3 n° 10 des présentes conditions d'utilisation, d'abord temporairement puis définitivement si nécessaire, et d'intenter d'autres actions en justice.

7. Bons de réduction

7.1 Généralités

1. Il existe deux types de bons qui vous sont exclusivement accordés par BESTSECRET, à savoir (i) les bons d'achat, qui sont émis, par exemple, dans le cadre de concours, d'autres promotions ou par le service client (les "**bons bonus**"), qui ont une valeur monétaire spécifique, et (ii) les bons de réduction spécifiant un pourcentage de réduction. Les bons d'achat et les bons de réduction peuvent être liés à certaines conditions et peuvent, par exemple, avoir une validité limitée, exclure certaines marques, être non transférables et soumis à une valeur de commande minimale. Vous pouvez utiliser les bons pour acheter des produits chez BESTSECRET. Le bon est ensuite déduit du montant de la facture par BESTSECRET au prorata des marchandises commandées ou - si cela est précisé dans le bon et les conditions d'utilisation correspondantes - de certaines marchandises ou catégories de marchandises. Si vous achetez des marchandises partenaires sur la place de marché BESTSECRET au sens

de la partie A, section 1, n° 2 et de la partie B, section 1, n° 2 des Conditions générales pour la vente de produits par le biais de la boutique en ligne BESTSECRET ou des magasins BESTSECRET, un bon d'achat valable et accordé pour les marchandises partenaires correspondantes ne figurera pas sur le document de facturation du partenaire. Les bons ne peuvent être compensés par d'éventuels frais de livraison que si cela est explicitement mentionné dans les conditions de remboursement.

2. Si le montant de la commande est supérieur à la valeur du bon, la différence peut être payée en utilisant un autre mode de paiement proposé.
3. L'utilisation des bons d'achat doivent être renseignés avant de terminer le processus de commande. Une compensation ultérieure n'est pas possible. Nonobstant les dispositions de la partie A, section 6.1 no. 1 des conditions d'utilisation, vous pouvez échanger un maximum de cinq (5) bons d'achat ou un (1) bon de réduction par commande.
4. Chaque bon ne peut être utilisé qu'une seule fois. Sauf conditions d'utilisation différentes pour un bon, la différence entre le bon et le montant de la facture peut également être utilisée lors d'un achat ultérieur dans le cas des bons de caisse. Le point 6.2 n° 2 de la partie A des conditions d'utilisation s'applique en conséquence.
5. Si vous retournez des marchandises pour lesquelles vous avez utilisé un bon de réduction (pourcentage), le prix d'achat (proportionnellement) réduit des marchandises retournées en raison du bon de réduction est recréédité sur votre moyen de paiement initial. Dans le cas des bons d'achat (valeur), vous recevez un bon de retour correspondant à la valeur du bon d'achat au prorata des marchandises retournées. Les bons de réduction (pourcentage) ne sont ni remboursés ni réémis en cas de retour.
6. Les bons ne sont ni payés en espèces ni porteurs d'intérêts. Les seules dérogations concernent la partie A, section 6.1, point 10, des conditions d'utilisation.
7. BESTSECRET n'assume aucune responsabilité pour la perte, le vol, la destruction ou la transmission tardive (par exemple en raison de difficultés techniques) des bons si les circonstances susmentionnées ne relèvent pas exclusivement de la sphère d'influence de BESTSECRET.
8. BESTSECRET se réserve le droit de vous orienter vers d'autres méthodes de paiement, de refuser la livraison et/ou de bloquer votre compte s'il existe des soupçons raisonnables d'abus liés à l'utilisation des bons.
9. Si vous souhaitez utiliser des bons sur votre compte ou consulter un solde créditeur existant, rendez-vous sur le site [d'BESTSECRET boutique en ligne](#) et sélectionnez "Bons d'achat".
10. Si votre adhésion à BESTSECRET prend fin, quelle que soit la raison ou la personne qui met fin à votre adhésion, BESTSECRET vous remboursera la valeur de vos bons d'achat (à l'exclusion des bons d'achat bonus) sur votre compte par le moyen de paiement de votre choix. Les bons bonus expirent si votre adhésion est résiliée ; dans ce cas, BESTSECRET n'effectue aucun remboursement.
11. Pour toute réclamation ou question, veuillez contacter notre service client à l'adresse Contacter le support [pour la France](#) ou [pour la Belgique](#) ou [pour la Suisse](#).

7.2 Dispositions particulières pour les bons de bonus (points fidélité)

1. BESTSECRET se réserve le droit de n'accepter qu'un seul bon d'achat par commande.
2. Les bons de bonus ne sont utilisables que pendant une période limitée. Ils perdent leur validité à la date indiquée sur le bon. Une prolongation de cette période n'est pas possible.
3. Les bons de bonus ne sont pas transférables à d'autres personnes.
4. Les bons de bonus peuvent exclure certains produits, catégories de produits et/ou marques ou être soumis à des valeurs de commande minimales ou maximales. Si vous retournez des marchandises et que la valeur de votre commande est inférieure au minimum requis, BESTSECRET se réserve le droit d'annuler le bon d'achat.
5. BESTSECRET se réserve le droit de subordonner l'utilisation des bons de bonus à d'autres conditions. BESTSECRET communique au préalable les conditions d'utilisation.

8. Modifications des conditions d'utilisation

1. BESTSECRET est autorisé à modifier unilatéralement les conditions d'utilisation s'il existe une raison valable, en particulier pour mettre en œuvre des modifications de la loi, d'autres exigences légales ou d'autres raisons importantes (par exemple des raisons techniques, des changements dans le modèle d'entreprise ou des raisons comparables). Les modifications unilatérales ne doivent en aucun cas modifier le rapport antérieur entre la prestation et la contrepartie au détriment du membre. Les modifications des principales obligations d'exécution du contrat et des paiements respectifs par les membres requièrent dans tous les cas l'accord exprès du membre. Ceci ne s'applique pas aux frais de livraison et à leur montant.
2. BESTSECRET vous informera de toute modification des conditions d'utilisation liée au contenu, c'est-à-dire pas seulement éditoriale, au moins six semaines à l'avance via le site Web/l'application ou par e-mail. Si vous n'acceptez pas les modifications, vous pouvez résilier votre adhésion sans préavis et sans frais avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'utilisation. Vous en êtes à nouveau informé dans la notification. Si vous ne vous y opposez pas, les conditions d'utilisation deviennent automatiquement la base de votre adhésion et de tous vos achats futurs.
3. BESTSECRET peut également demander votre consentement explicite aux modifications des conditions d'utilisation. Cela peut se faire, par exemple, en vous demandant d'accepter les conditions d'utilisation la prochaine fois que vous vous connectez à votre compte ou avant d'effectuer votre prochain achat dans la boutique en ligne.

9. Droits des parties

1. Si vous n'êtes pas d'accord avec les conditions d'utilisation et si BESTSECRET ne répond pas immédiatement aux réclamations, cela ne signifie pas que BESTSECRET renonce à ses droits. BESTSECRET se réserve au contraire le droit de faire valoir ses droits à l'avenir.
2. Les dispositions des conditions d'utilisation s'appliquent entre BESTSECRET et vous. Les tiers ne peuvent en tirer aucune prétention.

3. Vous acceptez par la présente que BESTSECRET transfère les droits et obligations de BESTSECRET en vertu des conditions d'utilisation à des tiers conformément aux dispositions légales, sans que cela n'affecte vos droits et obligations.
4. BESTSECRET se réserve le droit de faire appel à des prestataires de services appropriés, par exemple des contractants maritimes, pour remplir les obligations découlant du contrat avec le membre et notamment pour respecter les obligations en matière de protection des données.

10. Utilisation autorisée ; interdiction du « scraping »

1. Le site web et l'application constituent un espace fermé et protégé qui n'est accessible qu'aux membres. Vous ne pouvez utiliser le site web et l'application qu'à des fins privées et non commerciales : (i) rechercher et afficher des biens, (ii) comparer des biens, (iii) sauvegarder des biens sur la liste de souhaits, (iv) passer des commandes, (v) vérifier/modifier des commandes, (vi) envoyer des liens d'invitation conformément aux Conditions d'utilisation, (vii) créer des autorisations quotidiennes pour visiter les Magasins, (viii) utiliser le Club VIP, y compris accéder à d'autres sites web via des liens fournis sur le Site web et l'application, et (ix) utiliser d'autres fonctions qui peuvent être fournies sur le Site web et l'application.
2. BESTSECRET se réserve expressément le droit d'utiliser la représentation numérique sur le site Web et dans l'application à des fins de text and data mining, c'est-à-dire à des fins de lecture, d'analyse et d'évaluation automatisées. L'utilisation de ces représentations par des tiers à des fins de text and data mining n'est pas autorisée, à moins que BESTSECRET n'ait donné son accord exprès au préalable dans chaque cas individuel. Il est interdit d'utiliser des systèmes automatisés, des applications, des programmes, des logiciels et/ou des fonctions pour collecter, lire, extraire et enregistrer des données de la boutique en ligne, en particulier des informations sur les prix dans la boutique en ligne (ce que l'on appelle le « scraping »). En cas de violation de l'article 9, paragraphe 2, les dispositions de la partie A, article 3, paragraphes 10 et 11, s'appliquent. BESTSECRET se réserve notamment le droit de faire valoir des prétentions pénales et civiles, en particulier des prétentions à des mesures d'injonction et à des dommages-intérêts.

11. Droit d'auteur

L'utilisation de tout le matériel protégé par le droit d'auteur utilisé et affiché sur le site Web / l'application (par exemple les images des marchandises, les logos, les marques) n'est autorisée qu'à des fins privées en relation avec l'utilisation correcte du site Web ou de l'application. Le matériel de tiers protégé par le droit d'auteur que BESTSECRET utilise pour présenter les marchandises qu'elle propose ne peut pas être utilisé par vous à vos propres fins, dans la mesure où celles-ci dépassent l'usage privé. En particulier, vous ne pouvez pas modifier, distribuer, créer des œuvres dérivées ou afficher publiquement tout matériel protégé par le droit d'auteur utilisé et affiché sur le site Web / l'application.

12. Contact, retour d'information et réclamations

1. Si vous souhaitez contacter BESTSECRET, veuillez écrire à : Best Secret GmbH, Margaretha-Ley-Ring 27, 85609 Aschheim, Allemagne ou [par e-mail au service](mailto:par_e-mail_au_service)

[clientèle de BESTSECRET](#) ou contacter notre service client à Contacter le support pour la France ou pour la Belgique ou pour la Suisse ou par téléphone. Vous trouverez le numéro de téléphone/la hotline valable pour votre pays sous le lien suivant :

Pays	Heures d'ouverture	Numéro de téléphone	Langues
Allemagne	Lu - Sa de 8h à 20h	+49 (0) 89 24600 000	Allemand
Autriche	Lu - Sa de 8h à 20h	+43 (0) 720 204545	Allemand
Belgique	Lu - Ve de 8h à 18h	+32 (0) 2 / 400 015 1	Néerlandais, Français
Pologne	Lu - Ve de 9h à 17h	00800 1214468	Polonais
France	Lu - Ve de 8h à 18h	+33 (0) 1 70710313	Français
Pays-Bas	Lu - Ve de 9h à 17h	+31 (0) 20 891 2008	Néerlandais
Suède	Lu - Ve de 9h à 17h	+46 (0) 8 40309482	Suédois
Suisse	Lu - Ve de 8h à 20h Sa de 9h à 16h	0800 040 050	Allemand, Français
Croatie	Lu - Ve de 8h à 18h	0800 988990	Croate
Italie	Lu - Ve de 9h à 17h	0800 580226	Italien
International	Lu - Sa de 8h à 20h	+44 (0) 203 6974001	Anglais

Pour toute question concernant les magasins, vous pouvez contacter notre service clientèle par téléphone aux numéros suivants :

Pays	Heures d'ouverture	Numéro de téléphone
Allemagne	Lu - Sa de 8h à 20h	+49 (0) 89 945535 0, +49 (0) 89 35615 0, +49 (0) 89 242410 0, +49 (0) 89 24600009
Autriche	Lu - Sa de 8h à 20h	+43 720 204 545

L'utilisation de la hotline est gratuite pour vous ; toutefois, il se peut que vous ayez à payer des frais applicables par votre fournisseur de services téléphoniques, qui sont basés sur ses tarifs et qui lui sont payables.

2. BESTSECRET se réjouit d'avoir de vos nouvelles et est toujours intéressé par l'amélioration de ses services et de ses offres. En donnant votre avis, vous acceptez que vos suggestions soient utilisées gratuitement par BESTSECRET.
3. Si BESTSECRET a besoin de vous contacter, cela se fait par e-mail ou par écrit à l'adresse que vous avez fournie.

13. Accessibilité

1. La boutique en ligne offre aux membres la possibilité d'acheter des marchandises, dont notamment un vaste assortiment de chaussures, de vêtements, d'accessoires, de produits de beauté ainsi que des produits Home & Living. De plus, BESTSECRET offre à ses membres des avantages tels que des offres exclusives de produits, des bons et des actions spéciales. Dans la boutique en ligne, les membres peuvent rechercher des marchandises, les acheter et se les faire livrer en Europe.
2. BESTSECRET souhaite que tous ses membres puissent utiliser la boutique en ligne, indépendamment de leurs handicaps individuels. C'est pourquoi BESTSECRET s'efforce de rendre sa boutique en ligne aussi accessible que possible.

3. Pour la conception de notre boutique en ligne, nous nous basons sur les exigences de la loi sur le renforcement de l'accessibilité (BSFG), sur l'ordonnance sur le renforcement de l'accessibilité (BFSGV) édictée à cet effet ainsi que sur les directives pour l'accessibilité aux contenus Web (WCAG) 2.2, niveau A.
4. Afin de rendre la boutique en ligne aussi accessible que possible, nous mettons en œuvre un grand nombre de mesures techniques et rédactionnelles. Celles-ci comprennent entre autres :
 - a) la mise à disposition de descriptions de produits informatives pour les images de produits,
 - b) une navigation utilisable au clavier,
 - c) des contrastes suffisants et des tailles de police adaptables,
 - d) ainsi qu'un langage clair et compréhensible et un guidage intuitif de l'utilisateur.
5. Cette déclaration d'accessibilité concerne le site web et l'application. L'évaluation de l'accessibilité se base sur une auto-évaluation à la date des conditions d'utilisation. Si vous constatez des obstacles ou si vous avez besoin d'informations sur l'accessibilité, le mieux est de nous contacter par e-mail au service clientèle de BESTSECRET:
6. L'organisme de surveillance du marché des Länder pour l'accessibilité des produits et des services (MLBF) est chargé de surveiller l'accessibilité. Il commencera ses activités en tant que nouvel établissement de droit public le 28 juin 2025 en Saxe-Anhalt, dans la capitale du Land, Magdebourg. La condition préalable est la ratification par tous les Länder de l'accord d'État sur l'exécution des tâches conformément à la loi sur le renforcement de l'accessibilité (BFSG). Les Länder allemands créent actuellement les conditions nécessaires à cet effet.
7. En attendant la création formelle de la MLBF, veuillez adresser vos demandes à :
MLBF (en cours de création)
c/o Ministère du travail, des affaires sociales, de la santé et de l'égalité de Sachsen-Anhalt
Boîte postale 39 11 55
39135 Magdebourg
Allemagne
Téléphone : +49 391 567 4530
E-mail : [adresse e-mail MLBF](#)

14. Clause de divisibilité

La nullité d'une ou plusieurs dispositions des conditions d'utilisation n'affecte pas la validité des autres dispositions.

15. Droit applicable ; juridiction

1. En cas de litige, le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Dans les transactions avec des consommateurs finaux au sein de l'Union européenne, le droit du domicile ou du lieu de résidence habituelle du consommateur final est également applicable, dans la mesure où les dispositions obligatoires du droit de la consommation sont concernées.
2. Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges découlant de la relation contractuelle ou en rapport avec celle-ci est, au choix du membre, soit le lieu de juridiction général du membre, soit Munich (tribunal local de Munich ou tribunal régional de Munich).
3. La plateforme européenne de résolution extrajudiciaire des litiges en ligne a été supprimée. BESTSECRET n'est ni obligé ni disposé à s'engager dans une procédure de résolution des litiges devant une commission d'arbitrage des consommateurs. Si vous avez des questions ou des problèmes, n'hésitez pas à nous contacter directement.

B. Particularités nationales

Les dispositions de cette partie B régissent les dérogations et les particularités pour les différents pays dans lesquels BESTSECRET exploite un site Web localisé, si vous commandez par le biais du domaine internet correspondant dans ce pays et que votre adresse de facturation se trouve dans ce pays.

1. Particularités pour l'Allemagne

1.1 Dispositions particulières pour les cartes cadeaux

1. Il n'est pas possible d'acheter des bons en utilisant les modes de paiement "achat sur facture" et "SEPA direct debit".
2. Les cartes cadeaux sont généralement utilisables jusqu'à la fin de la troisième année suivant la date d'achat.
3. Si le montant de la carte cadeau dépasse le montant de votre facture, le crédit restant est conservé et crédité sur votre compte. La valeur restante n'est pas payée en espèces.
4. Les "bons bonus" et les bons de réduction ne peuvent pas être utilisés pour l'achat de bons
5. Pour le reste, les dispositions de la partie A no 6 des conditions d'utilisation s'appliquent en conséquence.

1.2 Responsabilité du contenu ; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.
- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 1.1 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas:
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB).
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie,

- à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

2. Particularités pour l'Autriche

2.1 Dispositions particulières pour les cartes cadeaux

1. Il n'est pas possible d'acheter des bons en utilisant les modes de paiement "achat sur facture" et "SEPA direct debit".
2. Les cartes cadeaux sont généralement utilisables jusqu'à la fin de la troisième année suivant la date d'achat.
3. Si le montant de la carte cadeau dépasse le montant de votre facture, le crédit restant est conservé et crédité sur votre compte. La valeur restante n'est pas payée en espèces.
4. Les "bons bonus" et les bons de réduction ne peuvent pas être utilisés pour l'achat de bons
5. Pour le reste, les dispositions de la partie A no 6 des conditions d'utilisation s'appliquent en conséquence.

2.2 Responsabilité du contenu ; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) La limitation de la responsabilité ne s'applique pas :

- i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- c) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- d) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- e) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

3. Particularités pour la Suisse

3.1 L'adhésion

Pour éviter toute ambiguïté, conformément à la partie A, section 3, point 3 des conditions d'utilisation, seules les personnes capables de discernement et d'action peuvent devenir membres.

3.2 Responsabilité du contenu; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.
- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 3.3 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB). ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications

privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

4. Particularités pour la France

4.1 Responsabilité du contenu; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.
- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 4.1 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas :
 - i. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - ii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iii. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - iv. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - v. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vi. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou

autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transittaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

4.2 Litiges et médiation

1. Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Cela s'applique aux litiges de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat d'achat ou de service entre un consommateur et un professionnel.
2. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez d'abord contacter notre service client (voir partie A, point 11). S'il n'est pas possible de résoudre votre problème, vous pouvez recourir aux services d'un médiateur pour régler le litige à l'amiable dans un délai d'un an à compter de la réception de votre demande par le service client.

5. Particularités pour l'Italie

5.1 Responsabilité du contenu; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.
- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 5.2 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. La responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est toutefois limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;

- vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

5.2 Agréments spécifiques

Conformément aux articles 1341 et 1342 du Code civil italien, vous déclarez, en signant ci-dessous, que vous approuvez expressément les articles suivants, après avoir lu attentivement et pris en considération ce qui est énoncé et convenu dans les clauses correspondantes :

- Partie A Art. 4 (Durée et fin de l'adhésion) ;
- Partie A Art. 7 (Modifications des conditions d'utilisation) ;
- Partie A Art. 8 (Droits) ;
- Partie A Art. 13 (Droit applicable ; Compétence).

6. Particularités pour la Pologne

6.1 Informations sur les risques spécifiques liés à l'utilisation du service fourni par voie électronique

Le caractère public d'Internet et l'utilisation de services fournis par voie électronique peuvent entraîner, par exemple, les risques suivants :

- i. L'utilisation de logiciels malveillants (« malware ») ;
- i. La violation des mesures de sécurité, notamment des systèmes cryptographiques, pour obtenir ou modifier des informations sensibles, par exemple à des fins d'usurpation d'identité ; hameçonnage d'informations sensibles par l'envoi de faux messages ressemblant à des messages authentiques (hameçonnage) ;
- ii. L'utilisation de logiciels espions pour intercepter et analyser les données circulant sur l'internet ;
- iii. La réception de communications commerciales non sollicitées par voie électronique (spam).

- iv. Les risques susmentionnés ne peuvent se produire que potentiellement, mais vous devez utiliser des mesures techniques appropriées pour minimiser les risques. En particulier, vous devez utiliser un logiciel antivirus et/ou un logiciel pare-feu à jour.

6.2 Conformité des services avec l'accord donné

- a) Si l'exécution des services fournis dans le cadre des présentes conditions d'utilisation est défectueuse, le membre, qui est un consommateur ou un particulier qui conclut un contrat directement lié à son activité entrepreneuriale mais qui ne relève pas du champ d'application de cette activité décrit à l'article 7aa de la loi sur les droits des consommateurs, aura les droits concernant la conformité du service avec le contrat, tels que prévus par la loi pour les produits numériques.
- b) BESTSECRET informe les membres susmentionnés que :
 - i. Si le membre n'installe pas les mises à jour fournies par BESTSECRET dans un délai raisonnable, BESTSECRET ne sera pas responsable de la non-conformité du service avec le contrat résultant uniquement de l'absence d'installation de la mise à jour, si elle a informé le membre de la mise à jour et des conséquences de l'absence d'installation, et si l'absence d'installation ou l'installation incorrecte de la mise à jour n'est pas due à des erreurs dans les instructions d'installation fournies par BESTSECRET;
 - ii. BESTSECRET est responsable du non-respect du contrat pour les services fournis en une seule fois ou en partie, qui existaient au moment de la livraison et se sont révélés dans les deux ans suivant cette date, et pour les services fournis de manière continue, qui se sont produits ou se sont révélés au moment où ils devaient être fournis conformément au contrat ;
 - iii. Si le service n'est pas conforme au contrat, le membre peut exiger que le service soit mis en conformité avec le contrat. BESTSECRET peut refuser de mettre le service en conformité avec le contrat si cela est impossible ou nécessite des coûts excessifs ;
 - iv. Si le service n'est pas conforme à l'accord, le membre peut faire une déclaration pour réduire le prix ou se retirer de l'accord dans les cas prévus par la loi - en particulier, si la mise en conformité du service avec l'accord est impossible ou exige des coûts excessifs, ou si BESTSECRET ne mettra pas le service en conformité avec l'accord.

6.3 Exclusion de la responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.
- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 6.3 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 43d(5)(6) de la loi polonaise sur les droits des consommateurs ;

- ii. En cas de responsabilité du fait des produits défectueux, conformément au titre VI¹ du code civil polonais ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. Toutefois, la responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est limitée à l'indemnisation des dommages prévisibles typiques du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou en vertu du titre VI¹ du Code civil polonais ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

7. Particularités pour la Suède

7.1 Responsabilité du contenu ; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.

- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 7.1 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux (1992:18) ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. Toutefois, la responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est limitée à l'indemnisation des dommages prévisibles typiques du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux (1992:18) ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.
- g) Si la loi n'autorise pas tout ou partie des limitations de responsabilité susmentionnées, ces limitations ne s'appliquent pas à vous et vous pouvez bénéficier de droits supplémentaires.

7.2 Litiges

Un consommateur a le droit de recourir à la procédure alternative de résolution des litiges proposée par le Conseil général suédois des plaintes (Sw. *Allmänna*

[reklamationsnämnden](#)), Box 174, 101 23 Stockholm, Suède, [Startsida](#) | [Allmänna reklamationsnämnden](#).

8. Particularités pour la Belgique

8.1 Responsabilité du contenu; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.
- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 8.1 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB). 3 du code civil allemand (BGB) ;
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits défectueux ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. Toutefois, la responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou en vertu des lois locales sur la responsabilité du fait des produits défectueux basées sur la directive européenne sur la responsabilité du fait des produits défectueux (85/374/CEE) ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.
- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas

responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

9. Particularités pour les Pays-Bas

9.1 Responsabilité du contenu ; responsabilité

- a) BESTSECRET n'est pas responsable du contenu du site Web ou de l'application qui ne provient pas de BESTSECRET elle-même ou que BESTSECRET s'est approprié. BESTSECRET n'est notamment pas responsable des contenus des membres ou de tiers, dans la mesure où ceux-ci sont véhiculés via le site Internet ou l'application.
- b) Toute demande d'indemnisation des frais et des dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue.
- c) La limitation de responsabilité susmentionnée conformément à la partie B no. 9.1 al. b) des conditions d'utilisation ne s'applique pas :
 - i. En cas de demande de remboursement de frais conformément à l'article 439, paragraphes 2 et 3, du code civil allemand (BGB);
 - ii. En cas de responsabilité au titre de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) ;
 - iii. En cas d'intention ou de négligence grave ;
 - iv. En cas d'atteinte coupable à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ;
 - v. En cas de violation d'obligations contractuelles essentielles, c'est-à-dire d'obligations dont l'accomplissement est essentiel à la bonne exécution du contrat et sur l'accomplissement desquelles le membre compte régulièrement et peut compter. Toutefois, la responsabilité en cas de violation d'obligations contractuelles essentielles est limitée à la réparation du dommage prévisible et typique du contrat, à moins que BESTSECRET ne soit responsable sur la base d'une intention ou d'une négligence grave, d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux (Produkthaftungsgesetz) ;
 - vi. En cas de prise en charge d'une garantie de qualité ou d'un risque d'approvisionnement ;
 - vii. En cas de responsabilité fondée sur des réclamations au titre de la loi sur la protection des données.
- d) Dans la mesure où la responsabilité de BESTSECRET est exclue ou limitée conformément aux clauses ci-dessus, cela s'applique également à la responsabilité personnelle correspondante des employés, des représentants légaux ou des agents d'exécution de BESTSECRET.

- e) Les dispositions ci-dessus n'entraînent pas un changement de la charge de la preuve au détriment du membre.
- f) BESTSECRET n'est pas responsable des retards ou des violations du contrat si le retard ou la violation est causé par un cas de force majeure et que BESTSECRET n'en est pas responsable. Les événements indépendants de la volonté de BESTSECRET comprennent notamment les grèves, les lock-out ou autres événements industriels, les troubles civils, les invasions, les attaques ou menaces terroristes, la guerre ou les préparatifs de guerre, les incendies, les explosions, les tempêtes, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain, les épidémies, les pandémies ou autres catastrophes naturelles ou les défaillances des réseaux de télécommunications privés ou publics, du transport ferroviaire, du fret maritime, du fret aérien, des transitaires ou d'autres moyens de transport publics ou privés.

10 Particularités pour toutes les autres juridictions européennes

Pour toutes les autres juridictions de l'Union européenne pour lesquelles aucune particularité n'a été prévue dans les présentes conditions d'utilisation, les particularités de l'Allemagne s'appliquent (voir partie B, section 1 des conditions d'utilisation).